

Compte rendu de séance

Séance du 12 décembre 2023

L'an 2023 et le 12 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie- Salle du conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, AYGALENC Monique, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MOREL Patricia, MORY Marie, POTTIER Soazig, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHEDEMAIL Vanessa à M. GILBERT Loïc, MM : LOUAISIL Pascal à M. GLINCHE Eric, ROBERT Elie à Mme MORY Marie

Maintien ou non des fonctions de Madame Soazig POTTIER, adjointe au Maire, après retrait de délégations

Après l'arrêté du 10 novembre 2023 portant retrait d'une délégation de fonction et de signature à Madame Soazig POTTIER, adjointe, le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir Madame Soazig POTTIER dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

A la majorité (pour : 14, contre : 1, abstentions : 3)

Lotissement "Les Pommettes" - marchés de travaux

Le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes:

Lot	Entreprise	Montant du marché en € HT
1	CHAZE TP	472 990,80
2	SANTERNE Bretagne	41 413,25

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Lotissement "Les Pommettes" - Eau des Portes de Bretagne - Convention de mandat - réalisation de travaux de desserte en eau potable

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat avec Eau des Portes de Bretagne concernant les travaux de desserte en eau potable du lotissement Les Pommettes.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Lotissement "Les Pommettes" - Fixation du prix de vente

Le conseil municipal décide de vendre les lots au prix de 110 € le m² T.T.C. sauf le lot destiné à recevoir des logements locatifs sociaux.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Lotissement La Clef des Champs - Convention SDE35 - Eclairage public

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDE35 pour la création d'éclairage public au lotissement La Clef des Champs. Le montant total à la charge de la commune s'élève à 63 389,65 €.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Budget principal - Décisions modificatives n°5 et 6

Le Conseil Municipal approuve des décisions modificatives budgétaires concernant les amortissements.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations - nomenclature M57

Le Conseil Municipal décide de déroger à la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipements versées.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Amortissement des subventions d'équipements

Le Conseil Municipal fixe à 30 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées à un organisme public.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

23-088 - Convention FGDON - avenant

Le Conseil Municipal décide de verser à la FGDON une somme forfaitaire de 750 € pour l'année 2024 qui sera intégralement reversée aux piégeurs.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Conseil Départemental - Contrat de territoire - subvention achat de documents audiovisuels et multimédia

Le Conseil Municipal sollicite sur l'année 2024 une subvention de 1000 € auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre du volet 3 du contrat de territoire pour un montant total d'achat de CD et DVD de 2000 €, soit un financement de 50%.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Assujettissement à la TVA - Cellule commerciale - 9 place de l'Ancien Marché

Le conseil opte pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée de la cellule commerciale 9 place de l'Ancien Marché.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

23-091 - Assujettissement à la TVA - Cellule commerciale 6 rue Abbé Crublet

Le conseil Municipal opte pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée de la cellule commerciale 6 rue Abbé Crublet.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Réhabilitation d'un bâtiment en boucherie - Avant-Projet définitif (APD)

Le Conseil Municipal valide le projet et l'estimation financière qui s'élève à 320 000 € HT.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Réhabilitation d'un bâtiment en boucherie - subventions DSIL et DETR

Le Conseil Municipal sollicite un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Vitré Communauté - convention d'adhésion au service commun d'instruction des Applications du Droit des Sols - avenant n°1

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS et ses annexes.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Vitré Communauté - Bibliothèque - Règlement intérieur Arléane

Le Conseil Municipal approuve les modifications du règlement intérieur du réseau Arléane;

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Convention de soutien " Communes et groupements communaux " pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus - CITEO

Le Conseil Municipal approuve la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Réhabilitation d'une grange en deux logements - Marchés - Avenants lots 1 et 10

Le Conseil Municipal approuve la conclusion de ces deux avenants :

Lot	Entreprise	Marché public initial en € HT	avenant n° en € HT	Nouveau montant du marché en € HT

lot n°1 Maçonnerie	BM Texier	106 000,00	avenant n°4 8 608,90	118 723,90
Lot n°10 Peinture - nettoyage	SAS Margue	9 978,77	avenant n°1 267,10	10 245,87

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

<p>Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Ille-et-Vilaine</p>
--

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, pour les agents communaux.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)